

EMBARGO
29 octobre 2004, 14 h

CNW CODE 1
Hebdomadaires régions 38 et 69

Le vendredi 29 octobre 2004

COMMUNIQUÉ

**L'Université du Québec à Trois-Rivières et l'École nationale de police du Québec
annoncent officiellement le nouveau programme de baccalauréat en sécurité publique**

L'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et l'École nationale de police du Québec (ENPQ) ont procédé aujourd'hui, en présence du ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Chagnon, à l'annonce officielle du nouveau programme de baccalauréat en sécurité publique qui démarrera en janvier 2005.

S'adressant à tous les policiers québécois désireux de poursuivre leur formation en vue de se perfectionner ou d'accéder à un nouveau poste, ce programme novateur et sans précédent repose sur un partenariat unique entre l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'École nationale de police du Québec, qui en sont les maîtres d'œuvre, et les universités francophones québécoises. Ce partenariat permet également aux policiers de poursuivre leurs études malgré la mobilité qu'exige l'exercice de la profession policière.

Une réponse à l'évolution sociale

Les besoins de formation qu'entend combler le baccalauréat en sécurité publique découlent des changements qui ont transformé la société québécoise depuis vingt ans, de l'évolution récente des connaissances et des technologies ainsi que des réformes amorcées par le gouvernement québécois pour moderniser les organisations policières, tant sur le plan de leurs structures que sur celui de leur mission et des services qu'elles offrent.

« Avec l'avènement de ce programme de formation, les policiers pourront acquérir et développer les nouvelles compétences qu'exige, de leur part, notre société actuelle. De plus, grâce au réseautage des universités participantes et de l'École nationale de police, un modèle d'ailleurs unique au Québec, les policiers auront la possibilité de poursuivre une partie de leur formation dans la région où ils habitent. Le nouveau programme tient compte des conditions de vie et de travail des policiers et des besoins des organisations policières et présente une formule novatrice alliant la formation fondamentale aux activités d'intégration à la pratique professionnelle », de préciser le recteur par intérim de l'UQTR, monsieur André Paradis.

Le partenariat entre l'ENPQ et l'UQTR

Travaillant en collaboration depuis plus de vingt ans sur le développement et l'offre de programmes et de cours universitaires de perfectionnement professionnel pour les policiers en exercice, l'ENPQ et l'UQTR souhaite que ce nouveau programme contribue à accroître et à diversifier le savoir et les techniques d'intervention en plus de développer les compétences propres à une réelle pratique professionnelle.

Le contenu du baccalauréat en sécurité publique a été défini à partir des textes législatifs et réglementaires régissant les activités policières, d'études et des rapports produits ces dernières années sur ce sujet et d'analyses de situation de travail qui ont permis de dégager des profils de compétences pour chacune des fonctions policières concernées.

« La nécessité d'offrir aux policiers ce programme de perfectionnement universitaire s'est imposée au fil des années. Bien sûr, l'École offre depuis 1969 de nombreuses activités de perfectionnement professionnel et depuis 1978 des activités universitaires. Mais il fallait un programme qui encadre et harmonise toutes ces activités de formation, et ce, dans une perspective de plan de carrière. De plus, le baccalauréat en sécurité publique s'inscrit parfaitement à la fin du continuum de formation policière québécoise en place depuis de nombreuses années. Les collègues sont au

début de ce continuum, ils offrent le programme de techniques policières; suit ensuite l'École nationale de police qui offre le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie conduisant à l'exercice de la profession policière. Le baccalauréat en sécurité publique se veut une réponse aux organisations policières dans leur volonté de professionnaliser la fonction policière, aux policiers dans leur volonté d'améliorer leurs compétences et à l'ENPQ dans sa volonté de toujours chercher des programmes de meilleure qualité et plus adéquats », de spécifier madame Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale de l'École nationale de police du Québec.

Des expertises universitaires en synergie

La sécurité publique est l'ensemble des connaissances et des pratiques qui visent à assurer aux citoyens un milieu de vie sécuritaire leur permettant d'exercer leurs droits et libertés individuelles, et propice au développement des individus et des collectivités. Il s'agit d'un nouveau champ d'études auquel contribuent de nombreuses disciplines, dont certaines font partie de la programmation de base de toute université (sciences de la gestion, psychologie, sociologie, communication, méthodologie de recherche, etc.).

D'autre part, la sécurité publique fait aussi appel à des spécialités dans lesquelles certaines institutions québécoises ont développé une expertise particulière. C'est le cas de la criminologie à l'Université de Montréal, du droit pénal à l'Université Laval, de l'éthique et des enquêtes internes à l'Université de Sherbrooke, des relations interethniques à l'UQAM, du domaine de la patrouille-gendarmerie à l'UQAC, de la gestion policière et de la gestion d'un bureau d'enquêtes à l'UQTR.

Partant de cette situation, les maîtres d'œuvre du baccalauréat en sécurité publique ont conçu un programme qui permet de profiter à la fois des expertises particulières et des possibilités considérables qu'offre la mise en commun des banques de programmes et de cours des universités partenaires. C'est sur cette base que les universités participantes ont signé un protocole d'entente avec l'UQTR et l'ENPQ.

Le ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Chagnon, s'est réjoui de cette annonce. « Je suis heureux de l'étape que nous franchissons aujourd'hui en vue de mieux préparer nos policiers comme intervenants de première ligne non pas uniquement à procéder à l'application d'une loi, mais surtout à désamorcer des crises, à s'utiliser eux-mêmes comme outil d'intervention, à mettre à profit un savoir-être et un savoir-faire. C'est le rôle qui incombe maintenant aux policiers. »

Le programme

Le baccalauréat en sécurité publique est le point de convergence des différentes formations policières universitaires existantes, que ce soit dans les domaines de l'intervention policière, de l'enquête et de la gestion policière. Il comprend trois composantes. La première porte sur la formation générale et comprend 30 crédits. La deuxième correspond à la formation spécifique pour laquelle deux cheminements sont proposés, l'un en enquête et l'autre en gestion. Chacun totalise 54 crédits. La troisième composante porte sur la formation complémentaire. Dans ce cadre, l'étudiant s'inscrit à des cours, totalisant six crédits, choisis à sa discrétion, mais avec l'approbation des codirecteurs du programme.

– 30 –

Sources :

Direction des communications et des partenariats
Université du Québec à Trois-Rivières
(819) 376-5110

Service des affaires institutionnelles et des communications
École nationale de police du Québec
(819) 293-8631, poste 6228